



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat » ancienne gare de triage Josaphat

La « Friche Josaphat » est un terrain totalement enclavé de 24 hectares situé entre les axes Latinis, Gilisquet, Léopold III, Wahis, Conscience et Loisirs. Une zone industrielle est installée le long des voies de chemin de fer sur les communes d'Evere et de Schaerbeek :

Voir <http://perspective.brussels/fr/projets/poles-strategiques/josaphat>

Afin de limiter votre investissement en temps, nous avons structuré le questionnaire à la fois en choix multiples (rayer ou mettre en surbrillance A - B - C, ...) et en texte libre (pour vous permettre de développer vos arguments).

Nous attendons vos réponses pour le vendredi 14 septembre au plus tard !

Les réponses données par les partis (en FR, NL ou EN), ou l'absence de réponse, seront communiquées aux différents Comités de quartier. Entre autres, à la mailing liste du Comité de la Friche Josaphat, du Comité de quartier Terdelt (plus de 1.500 membres), du Quartier des Fleurs sur le site internet du Comité de quartier Terdelt, ainsi que sur le site Transparencia et sur les pages Facebook respectives.

Merci d'avance pour votre accueil à cette initiative citoyenne !

Le comité de la Friche Josaphat.
Août 2018



Questionnaire citoyen sur l'avenir de la « Friche Josaphat »

Plan du questionnaire :

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :2

1. Domaine : le droit au logement (DUDH)3

2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brudtland).....3

3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :4

3 a - la dimension environnementale :4

3 b - La dimension sociale :5

3 c - La dimension économique :6

4. Domaine : fusion de communes :6

5. Domaine : éducation :7

6. Domaine : mobilité7

7. Domaine : information et communication.....9

8. Conclusion :9

IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE :

Nom du Parti politique :		
Forme juridique :		
Siège social ou domicile :		
Rue:	N° :	Boîte :
Localité :	Code postale :	
Personne de contact :		
Nom :	Prénom	
Titre :		
Rue:	N° :	Boîte :
Localité :	Code postale :	
Numéro de téléphone :	Adresse mail :	
Langue utilisée :		
Français / néerlandais / anglais.		

Fait à le



1. Domaine : le droit au logement (DUDH)

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights>) et la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne, deux textes ratifiés par la Belgique, garantissent à toute personne une série de « droits » essentiels dont le « droit au logement ». Depuis 1994, l'accès au logement est d'ailleurs reconnu par l'article 23 de la Constitution belge comme élément constitutif du « droit à la dignité ».

Question : Pour votre parti, quelle serait la suite à donner en vue de la mise en œuvre concrète de ce droit au logement au niveau de la Région Bruxelles-Capitale ?

2. Domaine : le développement durable (ONU : Rapport Brundtland)

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition. Le développement est « durable » s'il est conçu de manière à en assurer la pérennité du bénéfice pour les générations futures. Voir : https://fr.wikipedia.org/wiki/Rapport_Brundtland. Le développement durable est fondé sur trois piliers, trois composantes interdépendantes :

- la dimension environnementale
- La dimension sociale
- La dimension économique

Question : pour votre parti, le rapport Brundtland est vu comme :

- A. Un document fondateur ?
- B. Une utopie particulièrement malaisée à mettre en œuvre au quotidien ?
- C. Une vision d'un autre temps, incomplète et mal adaptée aux réalités actuelles ?

En particulier pour la Région de Bruxelles-Capitale :

Question : En vertu de cette définition du « développement durable », de quelle manière votre Parti envisage-t-il la Région de Bruxelles-Capitale de demain?

- A. La Région bruxelloise doit répondre aux enjeux économiques et sociaux d'une capitale et doit se développer sans tenir compte des enjeux environnementaux.
- B. Il y a assez de ressources naturelles en Région bruxelloise. Les projets de développement urbains doivent être maintenus.
- C. Les ressources naturelles de la Région de Bruxelles-Capitale ne sont pas infinies et doivent être économisées et préservées.

En particulier pour la friche Josaphat :



Question : En vertu de cette définition du « développement durable », votre parti soutient-il le PAD Josaphat tel que présenté par la Région de Bruxelles-Capitale :

- A. globalement (La Région Bruxelloise dispose de tous les atouts nécessaires et indispensables pour réussir une greffe urbanistique avec les quartiers existants)
- B. partiellement (Ce projet comporte des zones d'ombres importantes, le risque de création d'un ghetto est réel !)
- C. pas du tout (Ce projet n'est pas acceptable en l'état et doit être revu complètement)

Question : quelle est la position de votre Parti sur la communication au sujet du projet d'urbanisation de la Friche Josaphat ? Les campagnes d'information et de communication sont :

- A. Suffisantes
- B. insuffisantes
- C. ne constituent nullement une véritable concertation avec les riverains !

Question : quel processus de concertation votre Parti préconise-t-il ?

3. Domaine : le développement durable vs la friche Josaphat :

3 a - la dimension environnementale :

Le **dérèglement climatique** et en particulier le réchauffement n'est plus à démontrer. La Friche Josaphat est actuellement un vaste espace qui contribue à réguler la température dans la ville. Peu de programmes urbanistiques incluent explicitement l'adaptation aux effets du changement climatique ou encouragent la capacité d'adapter les programmes à ces changements (par exemple la création de toitures vertes ou jardins sur les immeubles en béton).

Question : votre Parti est-il partisan de l'urbanisation de cette Friche ?

- Si oui pourquoi ?
- Si non pourquoi ?



Le journal «LaLibre » du mois de mars 2018 alarmait la population sur le déclin vertigineux des oiseaux des campagnes, en raison de la disparition des insectes tués par les insecticides utilisés en agriculture. Les oiseaux se réfugient dans les villes. La Friche Josaphat compte aujourd'hui près de 100 espèces d'oiseaux et 500 espèces animales (voir le site « observations.be).

Question : au vu du PAD Josaphat, comment votre Parti compte-t-il défendre l'écosystème actuel de la Friche Josaphat en sachant ce qui précède au niveau ornithologique et entomologique ?

3 b - La dimension sociale :

Le projet actuel de la Région Bruxelloise prévoit la construction à terme de près de 1.600 unités de logement, accueillant un peu moins de 4.400 habitant(e)s et réparties sur 14 hectares, ce qui équivaut à plus de 300 habitants par hectare. A mettre en perspective avec les quartiers voisins : 139 habitants par hectare pour le quartier Terdelt, ou 165 habitants par hectare pour le quartier Conscience à Evere.

Question : quelle est la position de votre Parti en matière de densité urbaine ?

- A. Le nombre de logements prévu est trop élevé.
- B. Le nombre est suffisant.
- C. Le nombre de logements prévu par la Région n'est pas trop élevé.

Etre citoyen, c'est un choix de vie ! La proximité du lieu de travail, la disponibilité des services (aller à la poste, faire les courses, gérer la scolarité des enfants, ...) et profiter des divertissements culturels (cinémas, théâtres, musées, concerts...), c'est un choix de vie sur le plan individuel/couple ! C'est aussi l'expression d'un besoin de sociabilité, d'une envie de vivre avec ses voisins, et qui s'exprime souvent par la participation à des activités initiées par des privés ou des administrations publiques. Quel est le projet d'ensemble auquel votre Parti aspire sur ce projet, en particulier :

- En matière culturelle ?
- En matière écologique et environnementale ?
- En matière économique ?
- En matière de qualité de vie et cohésion sociale ?
- En termes de qualité urbanistique ?



Question : de quelle manière votre Parti voit-il l'agencement des matières énumérées ci-dessus pour créer « une extension » de ville cohérente et intégrée à l'environnement bâti ?

Question : selon votre Parti quelles infrastructures devraient être installées sur ce site ? Infrastructure(s) publique(s), Parc(s), Espace mémoriel, Auberge de jeunesse, ...

3 c - La dimension économique :

La commune de Schaerbeek s'enorgueillit de posséder un riche patrimoine artistique ! Un quart des rues de Schaerbeek portent le nom d'un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, poète,) qui a travaillé ou vécu dans la commune. Quelle est la place dévolue à la culture et quelle doit être sa relation avec l'économique. Pour votre Parti cette relation doit être vue :

- A. Comme un luxe destiné à une population aisée ou un divertissement d'oisifs. C'est l'économique qui doit donner le ton et dicter les marges de manœuvre.
- B. Une relation dialectique : un rapport permanent qui délimite le « possible ».
- C. Comme un levier pour l'action et la définition d'un écosystème vital. C'est l'outil pour le déchiffrement d'un monde complexe et l'adaptation à un environnement volatil. C'est à la Culture qu'il revient de guider l'économique !

4. Domaine : fusion de communes :

Depuis 1975, un certain nombre de "plans" de fusions de communes de l'agglomération bruxelloise, y compris des avant-projets ministériels, ont vu le jour et, même si aucun de ces "plans" n'a connu ne serait-ce qu'un début d'exécution, le moment semble venu pour remettre ce sujet sur la table.

Question : dans ce dossier votre Parti est favorable :

- A. Au statu-quo (la situation institutionnelle est déjà suffisamment compliquée, le contentieux entre les communautés linguistiques belges est un frein puissant)
- B. Une fusion Schaerbeek - Saint Josse-ten-Noode - Evere sur la base de la nouvelle zone Police Bruxelles Nord
- C. Une mise en commun de projets (mobilité, scolarité, ...) afin de faciliter une fusion des Communes à terme

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Friche Josaphat est située sur les communes de Schaerbeek et d'Evere. Le terrain appartient à la SAU de la Région de Bruxelles-Capitale qui exerce tous pouvoirs au niveau de son aménagement. Comment envisagez-vous l'action des Communes dans ce contexte ?



- A. La Région peut aménager la friche, indépendamment des Communes, sans concertation avec les riverains
- B. La Région doit déléguer aux Communes la concertation avec les riverains pour l'aménagement urbain et l'aménagement de la zone industrielle contiguë !
- C. La Région doit agir en concertation avec les habitants et les PME installées sur la zone industrielle

5. Domaine : éducation :

La Région de Bruxelles-Capitale souffre depuis plus de dix ans, d'une pénurie chronique de bâtiments et personnel qualifié pour l'enseignement. Bruxelles ne lutte pas seulement contre un manque de bâtiments, mais aussi contre une grande rotation du personnel enseignant (NL ou FR par ailleurs). Près d'un enseignant fraîchement diplômé sur 3 a quitté le métier au cours des 5 dernières années !

Question : pour votre Parti:

- A. L'Enseignement relève des différents niveaux de pouvoir, il ne faut rien modifier
- B. Un projet de coordination de l'enseignement communal entre Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode est d'actualité !
- C. Une dynamisation de l'enseignement communal passe par une vision nouvelle des structures (création d'un PO par école), d'une plus grande autonomie des enseignants, d'une prise en compte d'un univers numérique de l'information, d'une politique active sur le plan de l'équipement individuel (élèves équipés d'un mobile), de la mise à disposition d'un « coffre-fort numérique étudiant », ...

En particulier pour la Friche Josaphat:

La Région bruxelloise prévoit d'implanter sur la friche 1 école et 2 crèches

- Le nombre de places prévues est suffisant/insuffisant :
 - pour les nouveaux habitants : oui/non
 - pour les nouveaux habitants et les schaerbeekoïses et everoïses: oui/non
- Le nombre de places prévues est insuffisant
 - il faut augmenter le nombre de places dans toutes les écoles de Schaerbeek et d'Evere.
 - il faut réduire la densité de logements prévue sur la friche Josaphat.

6. Domaine : mobilité

Ce n'est un secret pour personne ... les problèmes d'embouteillages et de stationnements sont critiques, notamment dans certaines rues des communes de Schaerbeek et de Saint-Josse-ten-Noode. A certaines heures, on assiste à des files interminables aux feux rouges et aux rond-points, et à un ballet incessant de voitures à la recherche d'un emplacement de parking !

Question : pour votre Parti:



- A. La solution n'est pas à trouver au niveau communal, mais bien au régional ! C'est à ce niveau de régler les épineux dossiers comme celui de la place Meiser, de la poursuite des travaux du Métro, .du RER, ...
- B. La Région/les Communes doivent imposer à la STIB une desserte beaucoup plus importante et efficace en matière de transports publics
- C. C'est à chaque citoyen de trouver une solution à son problème de mobilité (location d'un espace privé, proximité du lieu de travail, ...)
- D. La commune doit s'investir à ce niveau : compléter l'offre de location d'espaces riverains à un prix avantageux pour désengorger certaines rues, création de navettes pour les espaces publics (entre 23 h et 5 h), ...

En particulier pour la Friche Josaphat:

Quelles entrées et sorties, quels impacts sur les rues desservants ce quartier et surtout, quelles propositions pour en atténuer l'impact sur ces quartiers ? Quels transports publics (STIB, DE LIJN, SNCB...), et parkings privés ? Comment considérez-vous l'impact en termes de mobilité du PAD Josaphat ?

- A. Le projet proposé prévoit toutes les mesures nécessaires réalistes et a été suffisamment étudié à cet égard
- B. Le projet doit être étudié dans sa globalité (ensemble du PAD), en prenant en compte les projets urbains limitrophes prévus (Bordet, Mediapark) et la région doit envisager des infrastructures importantes pour rendre l'urbanisation possible
- C. Le projet devra être phasé pour prendre en compte l'évolution naturelle des besoins modaux et éviter toute situation de blocage en termes de mobilité

Question : connaissant le nombre de nouveaux logements prévus sur la Friche Josaphat ainsi que les problèmes de mobilité existants déjà dans les quartiers environnants, quelles solutions en matière de mobilité préconisez-vous?

- Solutions en matière de mobilité publique : décrivez concrètement :

- Solutions en matière de mobilité « douce » : décrivez concrètement :

- Solutions en matière de mobilité « classique »: décrivez concrètement :



7. Domaine : information et communication

Smart-City : une expression en vogue qui désigne une ville ou une communauté utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour « améliorer » la qualité des services urbains ou encore réduire ses coûts. Depuis les années 60, la ville a beaucoup évolué. Des innovations ont été faites, et de nouvelles inventions ont été découvertes et mises en œuvre. La création d'un nouveau quartier devrait permettre d'étudier et d'expérimenter des nouveaux services aux citoyens.

En particulier pour la Friche Josaphat:

Question : pour votre parti, comment la Région/Commune pourrait-elle concevoir et tester dans le cadre de cette opération de greffe d'une entité nouvelle des nouveaux services :

8. Conclusion :

Au vu de la situation actuelle, à savoir :

- les nombreuses critiques à l'encontre du Plan d'aménagement directeur Josaphat,
- l'absence d'une étude d'incidence globale sur les impacts du PAD en matière de mobilité, traitement des eaux, des différents types de pollution et d'environnement, les problèmes non résolus en termes de mobilité, ...
- l'étalement de la durée des travaux (10 ans),
- les modalités discutables de la communication organisée par la Région bruxelloise,
- Le refus des autorités d'organiser, à la demande des habitants, une table ronde avec tous les acteurs concernés concernant le projet d'urbanisation programmé par la Société d'Aménagement Urbain

Question : votre Parti est-il prêt à demander un moratoire pour le plan d'aménagement directeur Josaphat, tel que programmé par la Région, afin de permettre une véritable réflexion durable avec les Communes concernées, les habitants, dans l'intérêt public, environnemental, économique et sociétal?

Oui

Non



➤ Si vous pouviez rêver à un tout autre projet sur le site de la Friche, quel serait-il ?

➤ Compte tenu d'une répartition équitable des différents types de logements et des terrains actuellement disponibles dans les différentes communes de la Région de Bruxelles-Capitale (par exemple le terrain des "dames blanches" à Woluwe-Saint-Pierre), quelle serait pour votre Parti la suite à donner à cette problématique brûlante ?

➤ Comptez-vous faire des différents projets (le MediaPark, la Friche Josaphat et Bordet) un point-clé de votre campagne communale et régionale ? Comment pourriez-vous concrètement aider les riverains ?

Merci pour votre collaboration !

Le Comité de la Friche Josaphat.

Août 2018